



Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés : Marie-Christine CHARBONNIER, Myrtille BROCHOIRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Bernard DARLAY

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 21/11/2023

Le Maire fait procéder à l'approbation du PV du conseil municipal du 21 Novembre.
Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal du 21/11/2023

Décision prises par le Maire :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sans préemption.

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur
G 318	Bâtiment	3 Place de l'Eglise	Chevassus Michel	LAMARD Philippe et LAVIGNE Brigitte
ZC 58	Garage	Rue des Montaines	Mélinat Christian	LECOULTRE Stéphanie
G 178	Maison	19 rue des Arcades	Charbonnier Philippe et Marc	MARTIN Lionel et LEQUESNE Peggy
ZK 134/184/318	Bâtiment & terrain	6 rue du Montieux	SCI MARTIN	RICHARD Didier
AB 255	Maison	4 rue Fontaine du Fossard	Durauffourg Jean-Charles et Régis	REBOLHO Eduardo et Yolande

Tarifs communaux 2024

Tenant compte de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'électricité, de la taxe de séjour appliquée sur notre territoire et la cohérence des tarifs à l'échelle départementale, il est proposé d'augmenter sur l'année 2024 les tarifs sur l'aire de camping-cars comme suit :

-Tarif TTC (hors taxe de séjour) + de 5h

Haute saison : 13,50 € Basse saison : 11,80 €

-Tarif TTC – de 5h

6€

Proposition de modification de libellé pour les droits de place comme suit :

-abonnement annuel 52 marchés (mardi **ou** samedi)

-abonnement annuel pour les marchés du mardi **et** du samedi

-abonnement annuel pour les foires

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'augmentation des tarifs sur l'aire de camping-cars et la modification de libellé pour les droits de place foires et marchés.

2. Acquisition / Aliénation / Location

Proposition d'acquisition terrains au Centre Hospitalier Jura Sud et à Terre d'Émeraude Communauté

Pour la construction de l'espace santé, il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes appartenant :

-Centre Hospitalier Jura Sud soit les parcelles G n° 872 d'une surface de 574 m² et G n° 876 de 93 m² et ce pour un montant de 25 000 €

-Terre d'Émeraude Communauté soit les parcelles G n° 673 de 191 m², partie G n° 874 de 351 m² et partie G n° 384 de 455 m² et ce pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents est favorable à ces acquisitions.

Proposition d'acquisition bâtiment 7 rue des Tilleuls au CHJS par le biais de l'Etablissement Public Foncier

Le centre hospitalier souhaite vendre leur bâtiment 7 rue des Tilleuls à la commune en même temps que leurs terrains nécessaires pour la construction de l'espace santé et ce pour un montant de 40 000 €.

L'acquisition de ce bâtiment permettrait le projet communal consistant à l'amélioration du site actuellement très dégradé.

Les travaux envisagés comprendraient une démolition pour l'aménagement d'un espace paysager et parking végétalisé.

Néanmoins, au vu des investissements déjà engagés, il est proposé au conseil municipal, de valider l'acquisition de ce bâtiment par le biais de l'Etablissement Public Foncier.

Cet établissement, basé dans le Doubs conseille et assiste les communes et leurs groupements pour leurs questions foncières et d'aménagement. Il intervient sur le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, le territoire de Belfort et la Bourgogne.

Il a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, à les porter, à les gérer, puis à les rétrocéder aux collectivités membres lorsqu'elles sont prêtes à lancer leur projet.

La durée de portage : de 4 à 12 ans au vu des éléments justifiant de la poursuite effective des démarches nécessaires à la réalisation des projets.

Frais de portage annuels : 1% ht par an sur le prix global hors impôts + impôts et taxes les quatre premières années, 2% ht par an si le portage est prolongé à 6 ou 8 ans, puis 3% ht au-delà (jusqu'à 12 ans maximum avec remboursement d'1/4 du bien les quatre dernières années).

Rétrocession : Prix d'acquisition + frais d'acquisition (frais d'acte, diagnostic, géomètre, etc...) + indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires, ayants-droits + frais de pré-aménagement demandé par la collectivité (démolition, dépollutions,...) + solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, assurances, impôts,...)

Au vu de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne un accord de principe, pour l'acquisition de ce bâtiment au Centre Hospitalier Jura Sud par le biais de l'Etablissement Public Foncier pour un coût de 40 000 €.

Proposition d'acquisition terrains à la SAS CORDIER

Le 26 avril 2012, la commune avait cédé à la Sarl CORDIER, deux terrains cadastrés section ZH 410 de 606 m² et ZH 411 de 700 m² pour un montant total de 10 000 € pour la construction d'une chambre funéraire.

Dans l'acte de cession, une clause résolutoire de plein droit avait été incluse et stipulait : « L'acquéreur s'engage à édifier sur le terrain acquis un bâtiment à usage commercial ou industriel et ce, dans un délai de quatre ans à compter du jour de l'acte.

En cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause, l'acquéreur défaillant sera dans l'obligation de revendre la parcelle, à première réquisition de la commune d'Arinthod faite sous pli recommandé avec accusé de réception.

Cette revente sera faite au prix initial sans tenir compte des frais quels qu'ils soient, toutefois, le prix initial pourra subir une augmentation en cas de hausse de l'indice national du coût de la construction »

Aujourd'hui, maître MEYNIAL-DESMARE notaire demande si la commune souhaite racheter les terrains ou si elle autorise l'acquéreur à vendre les biens à un tiers.

Le conseil municipal, par 15 voix Pour et 2 abstentions, donne un accord de principe pour l'acquisition de ces parcelles à la SAS CORDIER au prix de 10 000 € qui présentent un intérêt pour la commune.

Proposition de location du logement 1 rue des Fossés à M. LEBARGY et Mme MOUSTAUD

Suite à la communication de la mise en location du logement 1 rue des Fossés, 5 demandes ont été reçues en mairie.

Après instruction des dossiers, le Maire propose de louer le logement à Monsieur LEBARGY et Madame MOUSTAUD et ce à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition du maire.

Résiliation du logement n°1 2 place de la Fontaine à Mme DEWULF Danièle

Mme DEWULF ayant intégré la maison de retraite d'Arinthod, le conseil municipal décide de résilier le logement à Mme DEWULF au 31 janvier 2024.

Ce logement sera remis en location à compter du 1^{er} février 2024 et ce pour un montant de loyer hors charges de 400 €.

3. Finances

Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer rural

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle au foyer rural d'un montant de 1 105 €.

Réajustement budgétaire : augmentation de crédits sur l'opération de Défense incendie pour un montant de 1 860 € et diminution de crédits du même montant sur l'opération WC publics centre bourg.

Remboursement de sinistre par Groupama d'un montant de 264,59 €

4. Intercommunalité

Transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au Président d'EPCI

Le 1^{er} janvier 2024, les Maires seront compétents en matière de police de la publicité sur leur territoire que la commune soit couverte ou non par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Toutefois, cette compétence peut être transférée automatiquement au Président de Terre d'Emeraude Communauté, dans la mesure où l'EPCI est compétente en matière de PLU. Néanmoins, le Maire qui souhaite garder ce pouvoir de police, peut s'opposer à ce transfert avant le 1^{er} juillet.

Le Maire décide de garder ce pouvoir de police.

Proposition de convention avec Terre d'Emeraude Communauté pour participation financière aux travaux de renouvellement du réseau unitaire rue Ferrachat

Dans le but de rétablir la conformité du système d'assainissement, TEC a programmé des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif d'Arinthod. Ces travaux représenteront 3104 ml sur les bassins versants « Sauvieux », « en Presles » ; « au Closet » ; « sous la ville » ainsi qu'à la zone d'activité et débuteront en mars 2024. Les travaux du bassin versant « sous la ville » consistent au renouvellement du réseau unitaire de la rue Ferrachat sur 55 ml.

Ainsi, sur ces derniers travaux en partie de compétence communale pour les eaux pluviales d'un montant de 63 105,90 € HT, Terre d'Emeraude Communauté sollicite une participation financière de la commune d'ARINTHOD à hauteur de 50% du reste à charge, déduction faite des subventions soit un montant de 24 815,45 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, est favorable à la réalisation de ces travaux et accepte de participer financièrement à hauteur de 50% du montant HT des travaux, déduction faite des subventions.

5. Personnel

Proposition de création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif

Aurélia LE BEC a été admise à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Maire propose donc de créer cet emploi au sein de la collectivité à compter du 10/02/2024 date à laquelle elle remplira les conditions pour intégrer ce grade et de supprimer le poste d'adjoint administratif qu'elle occupe actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer l'emploi d'adjoint administratif.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

6. Travaux

Requalification place de la Poste : proposition de lancement d'une étude de faisabilité avec le Sidec

La requalification de la place de la Poste est une opération inscrite dans le programme Petites Villes de Demain.

Cette opération à réaliser jouterait le projet de construction de l'espace santé.

Pour cette raison, il apparaissait opportun pour l'exécutif de lancer une étude de faisabilité afin de mettre en cohérence ce projet à réaliser ultérieurement avec celui de l'espace santé.

Une première démarche auprès du SIVIC a été effectuée pour obtenir une proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le coût s'élèverait à 6 246 € HT.

Le conseil municipal, avec 7 voix Pour, 9 abstentions et 1 voix Contre, décide de ne pas engager d'études dans l'immédiat paraissant prématurée au vu des nombreuses interrogations quant au devenir de plusieurs bâtiments situés aux abords de cette place.

Vestiaires de football : compte-rendu de la consultation pour marché de travaux

Point reporté au prochain conseil en raison d'une deuxième consultation en cours.

Bâtiment ancienne école de filles rue de la Chapelle : Proposition de ravalement de la partie de la façade restant à la commune

Suite à la vente par la commune d'une partie du bâtiment ancienne école de filles place de la Charité à la Banque Populaire pour l'installation de leur agence, d'importants travaux seront réalisés et notamment la réfection de la partie de la façade leur appartenant.

Pour des raisons esthétiques, elle demande si la commune serait d'accord de faire également procéder à ces travaux sur la partie lui appartenant.

Un chiffrage a été demandé par la banque populaire à son maître d'œuvre qui estime le coût des travaux pour la partie commune à 8700 € TTC.

Les travaux consisteraient en :

- Nettoyage de la façade
- Traitement de l'humidité en bas de façade
- Réfection des entourages de fenêtres
- Travaux de ravalement des enduits de façade

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide, de ne pas donner suite à la proposition de la Banque Populaire.

La réfection du soubassement sera néanmoins envisagée.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Philippe MONNERET demande si des informations complémentaires sur la reprise de la boucherie sont parvenues en Mairie. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'a pas d'autres informations à ce sujet.

Stéphanie LECOULTRE demande le périmètre retenu pour l'opération façade et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'information suivante lui est communiquée :

- Opération façade : périmètre du site patrimonial remarquable, soit de la rue Porte Dessus à la rue des écoles
- OPAH : périmètre sur la totalité de la commune

Elle informe que la fibre n'est toujours pas arrivée à la rue du Martinet. Des renseignements seront pris auprès de BFC Fibre.

Suite à du vandalisme sur des véhicules, Joséphine JACQUENOD demande que le marquage de l'ancienne place handicapée rue de la Chapelle soit complètement enlevé.

Monsieur le Maire informe du courrier recommandé qui sera adressé à M.HAMDOUCHI Redouane au sujet du stationnement public le long du chemin du Bourbouillon.

Monsieur le Maire informe du départ de Terre d'Émeraude Communauté de Ludivine MALATERRE, chef de projet PVD sur Arinthod et Moirans en Montagne, ainsi que du départ de Valérie MERLE, en charge du service urbanisme et ce pour toutes les deux fin janvier 2024.

Guy DUPUIS informe de l'augmentation des ordures ménagères de 6% en 2024.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

Le secrétaire
Bernard DARLAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Darlay', with a long horizontal stroke extending to the right.